



Accident de travail suite à une blessure sur le long terme

Par **Lellone**, le **18/11/2014** à **10:08**

Bonjour,
Depuis mon entrée il y a de ça un an dans la société pour laquelle je travaille, mon pied gauche s'est déformé au fur et à mesure dans les chaussures de sécurité fournies par cette même boîte. Cette déformation m'empêche de continuer mon sport, j'ai moins de stabilité debout et surtout mon pied me fait mal pour toutes les activités quotidiennes (à savoir marcher, conduire etc...). Une opération est donc nécessaire pour remettre mon pied en état mais je ne sais pas comment justifier un accident de travail à partir de ça étant donné que le problème s'est fait sur le long terme. Où faut-il que je m'adresse, quelles sont les démarches à suivre pour faire valoir mes droits ?
Je vous remercie d'avoir lu ce long post.

Par **moisse**, le **18/11/2014** à **10:49**

Bonjour,
Sur le principe en tant qu'ancien employeur j'ai souvent été confronté à ce genre de problème, exposé par certains salariés pour diverses raisons y compris esthétiques. Sur l'inconfort j'ai simplement adressé les personnels en question au médecin du travail, ou accepté de rembourser ces salariés me présentant une facture pour des chaussures de sécurité à leur goût. On peut être inflexible sur le respect de l'obligation du port, mais pas stupide pour en faire un problème. Ceci étant, si vous souhaitez impliquer l'activité professionnelle dans la pathologie qui vous frappe, vous devez avec l'aide de votre médecin traitant déposer auprès de la CRA de votre CPAM une demande visant à requalifier la maladie en accident du travail ou maladie professionnelle.